



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Madame, Monsieur,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable RPQS est un document produit chaque année par notre Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône pour rendre compte aux usagers des 26 communes adhérentes du prix et de la qualité du service apporté pour l'année écoulée.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Ce document public répond à une exigence de transparence interne à notre Syndicat avec son personnel, ses élus, la Communauté de communes Rives de Saône, son délégataire la SAUR, ses partenaires privés (maîtres d'œuvre, entreprises de travaux) et ses partenaires institutionnels (l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires 21, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental de la Côte d'Or, la Chambre d'Agriculture 21 ...) mais également à une exigence de transparence envers l'utilisateur, lequel peut le consulter à notre siège et le télécharger sur le site internet de la Communauté de communes Rives de Saône à l'adresse suivante : <https://www.rivesdesaone.fr/15308-seurre-val-de-saone.htm>

Ce rapport annuel comprend notamment une liste d'indicateurs techniques et financiers et doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône maintient sa politique de mobilisation des subventions publiques et poursuit ses investissements ambitieux pour améliorer ses éléments patrimoniaux et mettre ainsi à disposition de SAUR, son délégataire, le meilleur outil de travail possible afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, habitants et professionnels de notre territoire.

Ainsi, chaque année, ce sont entre 800 000 et 1 000 000 d'euros qui sont consacrés au seul renouvellement des canalisations de notre réseau très étendu.

Je remercie une nouvelle fois les élus et le personnel de notre syndicat, très impliqués dans la conduite et le suivi des dossiers et opérations de chantier concernant ces travaux, auxquels s'ajoutent ceux de mise en sécurité de nos huit réservoirs, les opérations de réduction de la turbidité dans l'eau distribuée, les études et démarches de protection de nos captages sur les Communes de GLANON, MAGNY-LES-AUBIGNY et PAGNY-LE-CHÂTEAU et le lancement de notre Schéma Directeur Eau Potable avec nos collègues des Syndicats des Eaux de BRAZEY-EN-PLAINE et du Pays Isnais.

D'importantes réflexions sont également menées avec les intercommunalités de notre Sud-Côte d'Or et le Conseil départemental pour envisager la mutualisation de nos moyens financiers dans l'exploitation future de ressources stratégiques afin de sécuriser nos approvisionnements en eau potable et répondre aux exigences normatives de l'Union européenne, avec des coûts supportables pour nos usagers bien moins nombreux que ceux des grandes agglomérations.

Notre objectif est ambitieux : une eau de qualité pour tous !

En confiance,

Bien à vous,

Sébastien Bélorgey

Table des matières

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 021-252107917-20230919-2023_09-DE



1. Description du Syndicat.....	4
1.1. Organisation administrative	4
1.2. Mode de gestion.....	4
1.3. Patrimoine	5
2. Production et distribution	5
2.1. Production	5
a) Stations de production du Syndicat	5
b) Volumes produits par ressource sur le territoire du Syndicat	7
c) Indice de protection de la ressource.....	7
d) Qualité de l'eau	7
2.2. Distribution.....	9
a) Volumes.....	9
b) Eléments de distribution d'eau potable.....	10
c) Intervention de SAUR sur le réseau.....	13
d) Indicateurs de performance du réseau.....	14
3. Indicateurs financiers	16
3.1. Modalités de tarification	16
3.2. Rapport financier de la collectivité.....	17
a) Recettes.....	17
b) Dépenses	17
c) Amortissements et dettes	17
4. Etudes et travaux du Syndicat en 2022	18
5. Etudes et travaux à venir	18

1. Description du Syndicat

1.1. Organisation administrative

Le Syndicat des eaux de Seurre Val de Saône a été créé le 7 avril 1948. Il assure :

- Le prélèvement,
- La production via traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution.

Le Syndicat alimente en eau potable 26 communes :

Communes	
Auvillars-sur-Saône	Labergement-lès-Seurre
Bagnot	Labruyère
Bonnencontre	Lanthes
Bousselage	Lechâtelet
Broin	Magny-les-Aubigny
Chamblanc	Montagny-lès-Seurre
Charrey-sur-Saône	Montmain
Chivres	Pagny-la-Ville
Esbarres	Pagny-le-Château
Franxault	Pouilly-sur-Saône
Glanon	Seurre
Grosbois-lès-Tichey	Tichey
Jallanges	Trugny

La population desservie par le Syndicat est estimée à 10 885 habitants au 01/01/2023 (données INSEE 2020).

1.2. Mode de gestion

Le service est géré par Délégation de Service Public par la société SAUR.

Le contrat de délégation est entré en vigueur le 02/10/2017. Son échéance est fixée au 31/12/2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont :

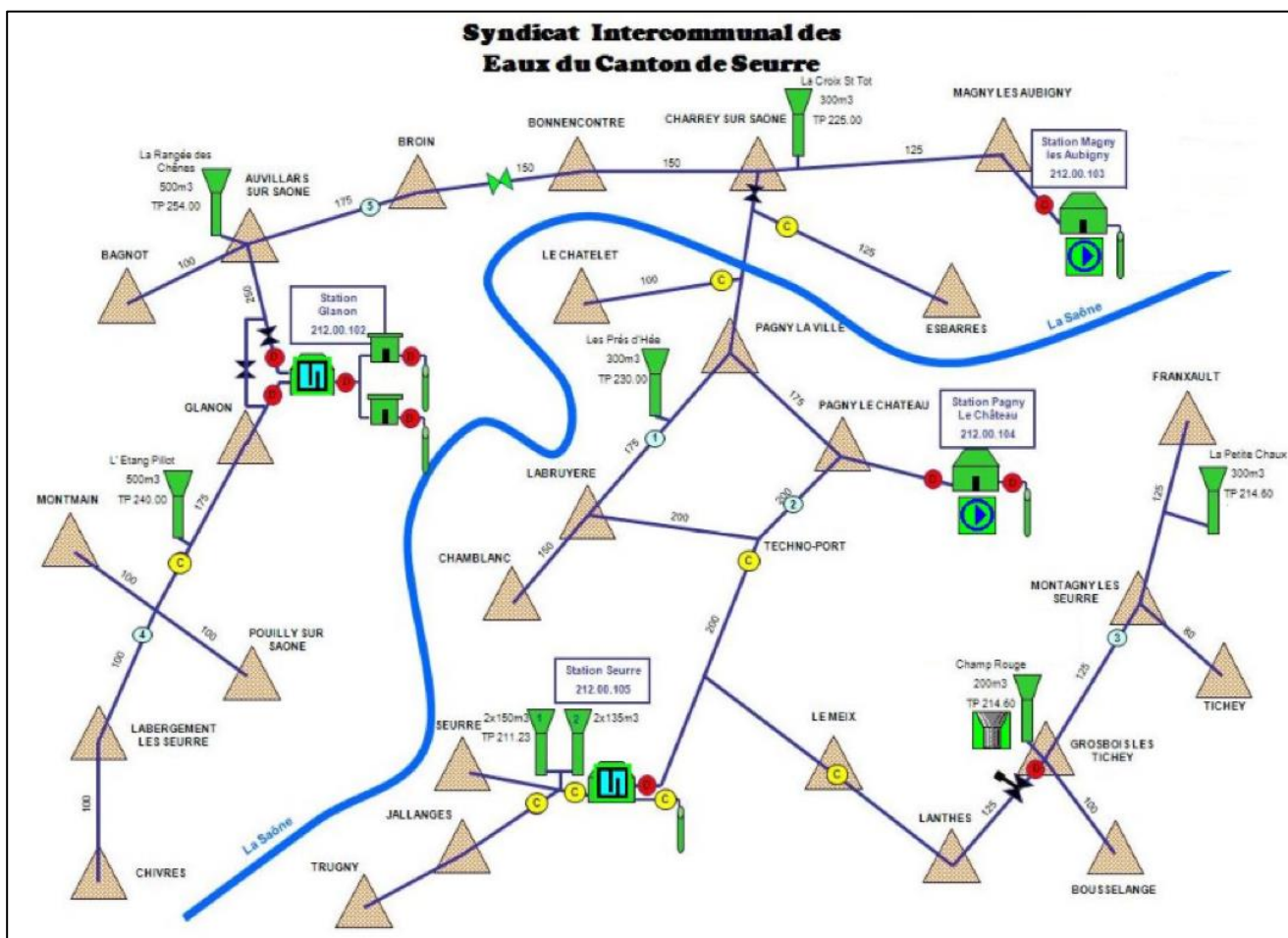
- Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable,
- Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs,
- Relève des compteurs,
- Gestions des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

1.3. Patrimoine

En 2022, le service d'eau potable du Syndicat comprend :

- 4 usines de production d'eau potable : Pagny le Château, Magny les Aubigny, Glanon Nord et Glanon Sud, la station de Seurre ayant été abandonnée en 2021,
- 8 réservoirs d'une capacité globale de 2 670 m³,
- 215 kms de réseau de distribution.

Le synoptique du patrimoine du syndicat est le suivant :



2. Production et distribution

2.1. Production

a) Stations de production du Syndicat

L'ensemble des ressources du Syndicat proviennent d'eaux souterraines via des puits et des forages.

- Usine de Pagny le Château :

Elle alimente les communes de Pagny-le-Château, Pagny-la-Ville, Labruyère, Chamblanc, Lanthès, Bousselage, Tichey, Grosbois-lès-Tichey, Montagny-lès-Seurre, Franxault, Seurre, Jallanges et Trugny.

Un traitement physico-chimique du fer et du manganèse est présent avec ajout de réactifs pour la précipitation de ces éléments, puis une filtration dans trois mètres à sable.

L'eau est ensuite désinfectée par chloration avant distribution.

- **Usine de Magny-les-Aubigny :**

Elle alimente les communes de Magny-les-Aubigny, Esbarres, Charrey-sur-Saône, Bonnencontre et Lechâtelet. En raison de l'arrêt de la station Nord de Glanon, les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône et Bagnot sont également desservies par cette unité.

En complément, en raison de dépassements récurrents des concentrations en métabolites dans l'eau produite à la station de Glanon, l'unité de production de Magny-lès-Aubigny assure la dilution de l'eau sur le secteur de Glanon.

L'eau brute prélevée subit une désinfection avant sa mise en distribution.

- **Usine de Glanon :**

Elle se décompose en 2 unités de production : Nord et Sud. Les eaux produites sont ensuite dirigées vers une bache de stockage où est réalisée la désinfection.

En 2022, la station alimente les communes de Glanon, Montmain, Pouilly-sur-Saône, Labergement-lès-Seurre et Chivres.

En fonctionnement normal, l'usine devrait alimenter également les communes de Bagnot, Auvillars-sur-Saône et Broin.

Comme mentionné précédemment, l'eau distribuée par la station de Glanon est diluée à environ 35% par l'eau produite à l'unité de Magny-lès-Aubigny afin que les concentrations en métabolites respectent les limites de qualité.

Des travaux ont été entrepris dans ces stations afin de passer d'un traitement physico-chimique à un traitement biologique du fer et du manganèse. L'élimination du fer et du manganèse est aujourd'hui effectuée grâce aux bactéries qui se développent dans les filtres à sable.

Ces travaux ont été entrepris par le syndicat du fait du nombre important de problèmes d'eau turbide sur le territoire alimenté par la station de Glanon. En effet, le traitement physico-chimique ne traite pas la totalité du fer et du manganèse contenus dans l'eau. Le fer et le manganèse restants dans l'eau s'oxydent lorsque l'eau transite dans les canalisations et engendrent la création de dépôts. Les fortes sollicitations hydrauliques des canalisations (prélèvement sur poteaux incendie, casse de canalisation, remplissages des piscines...) provoquent le décollement de ces dépôts et sont ensuite génératrices d'eau marron au robinet des abonnés.

La station Sud a été la première station à faire l'objet de ces travaux. Elle a été mise en service en juin 2020. La station Nord a ensuite pu faire l'objet des mêmes travaux.

Cependant, des dysfonctionnements ont été observés en novembre 2020. En effet, des points de corrosion ont été remarqués sur les éléments en inox. Des actions entre experts d'assurance et bureaux d'expertises sont en cours afin de déterminer les causes de ce sinistre.

Dans l'attente, la station Nord, dont les travaux sont terminés, n'a pas été remise en fonctionnement afin d'éviter la dégradation possible des inox.

b) Volumes produits par ressource sur le territoire du Syndicat

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %
Puits de Pagny le Château	294 020	341 800	+ 14 %
Puits de Magny les Aubigny	168 019	193 469	+ 13.4 %
Puits /Forage de Glanon (Sud et Nord)	157 433	112 368	- 28.6 %
Total du volume produit	646 320	647 637	+ 0.20 %

c) Indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est transmis par l'ARS et correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

La valeur de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est fixée comme suit :

- 0 % : aucune action
- 20 % : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral notifié
- 80 % : arrêté préfectoral mis en œuvre
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles.

L'indice est de 80% pour l'ensemble des ressources du syndicat.

d) Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique ou ceux réalisés par SAUR dans le cadre de sa surveillance.

En 2022, les non-conformités observées sont relatives à la présence de pesticides et de métabolites de pesticides. La recherche de ces molécules a été introduite dans le contrôle sanitaire de l'ARS en janvier 2021.

En septembre 2022, l'ANSES a révisé son avis sur la pertinence des métabolites du métolachlore. Ils ont été jugés non pertinents. La limite de qualité a donc été modifiée pour ces molécules à 0.9µg/l.

i. Eau au point de mise en distribution

Ici, les analyses sont réalisées majoritairement en sortie d'installations de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Pourcentage de conformité exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Pourcentage de conformité exercice 2022
Bactériologique				
• Par l'ARS	10	100%	9	100%
• Par l'exploitant	0	/	0	/
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	10	60%	9	66%
• Par l'exploitant	9	88%	19	94%

Les dépassements observés sur l'eau mise en distribution sont :

- Métolachlore ESA sur les ressources de Magny-lès-Aubigny, Pagny-le-Château et Glanon,
- Métolachlore NOA sur la ressource de Glanon
- Le métolachlore (molécule mère) sur la ressource de Magny-lès-Aubigny
- Somme des pesticides pour la ressource de Glanon.

ii. Eau distribuée

Ici, les analyses sont réalisées sur le réseau.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Pourcentage de conformité exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Pourcentage de conformité exercice 2022
Bactériologique				
• Par l'ARS	48	100%	51	100%
• Par l'exploitant	0	/	0	/
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	60	30%	54	51%
• Par l'exploitant	6	83%	0	/

En 2022, les non-conformités physicochimiques observées par l'ARS sont les suivantes :

- Présence de métolachlore ESA (métabolite de pesticides) sur l'ensemble des ressources,
- Présence de métolachlore (molécule mère) sur le réseau de Magny-lès-Aubigny,
- Présence de métolachlore NOA (métabolite de pesticides) sur le réseau de Glanon,

- Présence d’antraquinone (HAP) ponctuelle sur le réseau Magny

L’antraquinone peut avoir deux origines :

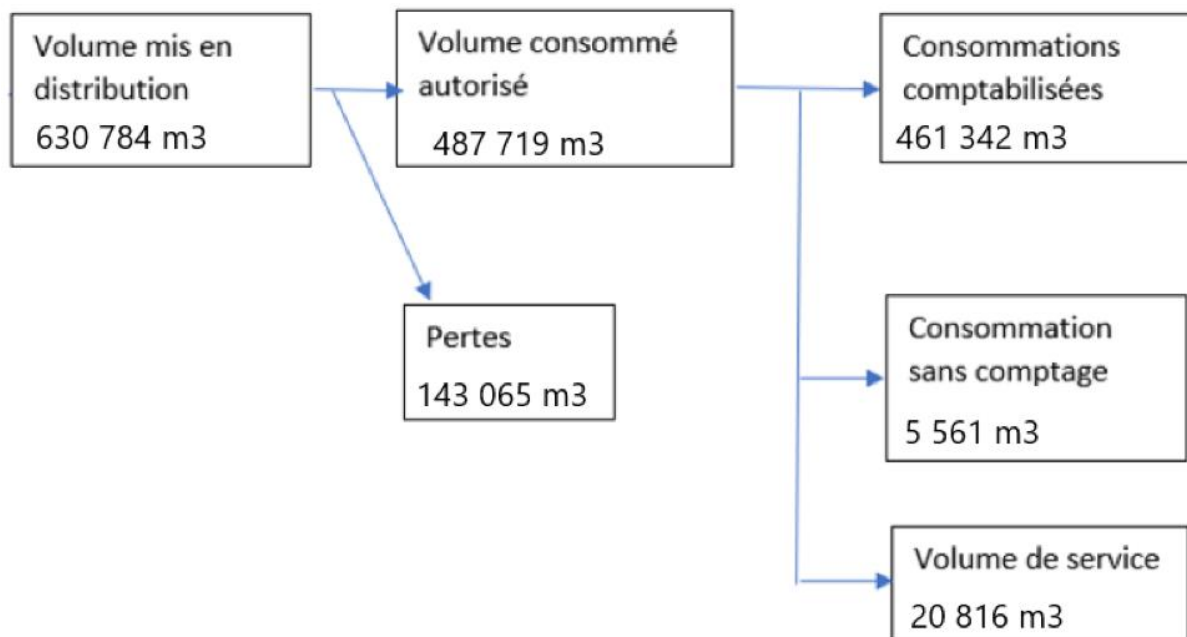
- Soit il s’agit d’un répulsif et il est alors considéré comme pesticide avec une limite de qualité à 0,1 µg/L
- Soit il résulte de l’oxydation par le chlore utilisé en désinfection de certaines molécules d’hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de revêtement de conduite. Dans ce cas privilégié par l’Agence Régionale de Santé, aucune limite de qualité n’est appliquée.

Un suivi est réalisé par SAUR afin de définir l’origine de la présence d’antraquinone sur le réseau et définir un plan d’action.

2.2. Distribution

a) Volumes

Les volumes d’eau du syndicat sont les suivants :



	Exercice 2021 (en m3)	Exercice 2022 (en m3)	Variation des volumes en %
Volumes produits	670 752	647 637	-3.4%
Volumes mis en distribution	646 320	630 784	-2.4%
Volumes facturés	497 737	461 342	-7.3%
Volumes consommé autorisé	523 878	487 719	-6.9 %
Volume consommation sans comptage	5 325	5 561	+4.2%
Volume de service	20 816	20 816	0%

- Volumes produits : volumes issus des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution

- Volumes mis en distribution : volumes produits moins volumes vendus à d'autres collectivités plus volumes achetés auprès d'autres collectivités
- Volume consommé autorisé : somme des volumes facturés, du volume sans comptage (estimé) et du volume de service
- Volumes consommations sans comptage (estimé) : volumes utilisés pour les essais de poteaux incendie, arrosage, ...
- Volume de service : volume utilisé pour les purges de réseau, les nettoyages de réservoirs, ...

b) Eléments de distribution d'eau potable

- Le stockage :

Le Syndicat possède 8 réservoirs détaillés ci-dessous :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Télé-surveillance	Commune
Cuve Rangée des Chênes	500 m3	254	Oui	Auvillars-sur-Saône
Cuve Etang Pillot	500 m3	240	Oui	Bagnot
Cuve Croix Saint Tot	300 m3	225	Oui	Charrey-sur-Saône
Cuve Petite Chaux	300 m3	214,6	Oui	Franxault
Cuve Champ Rouge	200 m3	214,6	Oui	Grosbois-lès-Tichey
Cuve Près d'Hées	300 m3	230	Oui	Pagny-la-Ville
Cuve 1 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 1 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre

Remarque : A Seurre, deux châteaux d'eau sont présents, chacun disposant de deux cuves.

- Le réseau :

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisation et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issus des unités de potabilisations jusqu'au point de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics.

Les linéaires de réseau sont les suivants (hors linéaires de branchements) :

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (m)
Fonte	100	3433,77
Fonte	125	15712,44
Fonte	150	40218,76
Fonte	175	3541,79
Fonte	200	25632,56
Fonte	250	694,66
Fonte	300	32,46
Fonte	60	37236,68
Fonte	80	23882,73
Inconnu	0	1488,33
Polyéthylène	25	122,5
Polyéthylène	32	359,17
Polyéthylène	40	494,59
Polyéthylène	50	1707,5
Polyéthylène	63	2,09
Polyéthylène	75	199,4
Pvc	100	4,6
Pvc	110	2240,87
Pvc	125	3482,03
Pvc	160	928,92
Pvc	200	11,29
Pvc	225	4912,86
Pvc	32	56,09
Pvc	40	1085,67
Pvc	50	3281,07
Pvc	60	60,52
Pvc	63	9344,19
Pvc	75	2928,21
Pvc	90	93,87
Total		214610,62

- Les compteurs :

Le syndicat possède un parc de 5 447 compteurs :

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	63mm	80mm
1	45	0	0	0	0	0	0	45
2	52	0	0	0	0	0	0	52
3	12	1	0	1	1	0	0	15
4	160	0	0	0	1	0	0	161
5	152	0	0	0	0	0	1	153
6	207	1	0	0	0	0	0	208
7	78	0	1	2	1	0	0	82
8	7	0	0	0	5	0	0	12
9	82	0	0	2	0	0	1	85
10	212	2	0	1	0	0	0	215
11	672	3	0	0	1	0	0	676
12	3508	1	0	1	1	0	0	3511
13	9	0	0	0	0	0	0	9
14	20	0	0	1	1	1	0	23
15	11	0	0	0	2	0	1	14
16	11	0	0	0	1	0	1	13
17	17	0	0	0	2	0	2	21
18	5	0	0	0	0	0	1	6
19	24	0	0	1	4	0	2	31
20	9	0	0	0	6	0	0	15
21	5	0	0	0	0	0	0	5
22	4	0	0	0	0	0	0	4
>22	77	1	0	0	12	0	1	91
Total	5379	9	1	9	38	1	10	5447

En 2022, 95 compteurs ont été renouvelés.

- Les branchements

5 446 branchements sont présents sur le périmètre du syndicat.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
AUVILLARS-SUR-SAONE	154	153	152	156	157	0,6%
BAGNOT	77	79	80	82	80	-2,4%
BONNENCONTRE	196	197	197	198	197	-0,5%
BOUSSELANGE	35	35	35	35	35	0%
BROIN	199	200	202	201	201	0%
CHAMBLANC	226	226	227	227	226	-0,4%
CHARREY-SUR-SAONE	163	163	164	165	168	1,8%
CHIVRES	137	138	138	139	139	0%
ESBARRES	321	320	325	326	331	1,5%
FRANXAULT	205	208	206	209	210	0,5%
GLANON	139	138	136	137	137	0%
GROSBOIS-LES-TICHEY	34	34	34	33	31	-6,1%
JALLANGES	142	143	145	146	146	0%
LABERGEMENT-LES-SEURRE	424	428	430	433	437	0,9%
LABRUYERE	103	104	104	106	105	-0,9%
LANTHES	110	111	112	112	113	0,9%
LECHATELET	214	214	213	213	214	0,5%
MAGNY-LES-AUBIGNY	103	104	108	109	107	-1,8%
MONTAGNY-LES-SEURRE	62	62	60	60	60	0%
MONTMAIN	60	60	62	62	62	0%
PAGNY-LA-VILLE	216	216	218	221	221	0%
PAGNY-LE-CHATEAU	236	234	232	241	245	1,7%
POUILLY-SUR-SAONE	346	349	351	353	353	0%
SEURRE	1 322	1 327	1 326	1 338	1 330	-0,6%
TICHEY	80	80	81	81	83	2,5%
TRUGNY	54	56	55	56	58	3,6%
Total	5 358	5 379	5 393	5 439	5 446	0,13%

Un branchement se compose :

- D'une partie publique liant la canalisation principale au compteur,
- D'une partie privée reliant le compteur aux installations privées,
- D'un regard compteur, représentant la limite publique/privée, et positionné la majeure partie du temps à 1 mètre à l'intérieur de la parcelle.

c) Intervention de SAUR sur le réseau

En 2022, ce sont 19 fuites/casses sur conduites et 18 fuites sur branchements (partie publique) qui ont été réparées par la SAUR :

Synthèse des fuites/casses sur conduites :

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
AUVILLARS SUR SAONE	1
CHARREY SUR SAONE	2
CHIVRES	1
ESBARRES	2
GLANON	1
Labruyère	1
LANTHES	1
MONTAGNY LES SEURRE	1
PAGNY LA VILLE	1
PAGNY LE CHATEAU	3
POUILLY SUR SAONE	1
Pouilly-sur-Saône	1
SEURRE	2
TICHEY	1
Total	19

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
AUVILLARS SUR SAONE	1
BONNENCONTRE	1
Broin	2
CHIVRES	1
ESBARRES	1
FRANXAULT	2
LABERGEMENT LES SEURRE	1
LABRUYERE	1
MAGNY LES AUBIGNY	1
PAGNY LE CHATEAU	1
Pagny-le-Château	1
Pouilly-sur-Saône	1
SEURRE	4
Total	18

d) Indicateurs de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

Il existe 2 types de rendements :

- Le rendement primaire : volume consommé / volume mis en distribution

En 2022, le rendement primaire du réseau est de 73.1% (74.2% en 2021).

- Le rendement Indice du Maire (IDM) : volume consommé autorisé / volume produit

Pour l'année 2022, les rendement IDM du réseau est de 77.32% (78.1% en 2021)

- Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1.83 m³/j/km (1.87 en 2020).

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

D étant la densité d'abonnés au km. Pour le syndicat de Seurre, D est égal à 25 (à la limite entre rural et intermédiaire). L'indice linéaire de perte est donc bon.

- Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 13.2 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,23 % (1,68 en 2021).

3. Indicateurs financiers

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe. Le syndicat et le délégataire appliquent une part variable et une part fixe chacun.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont actualisés chaque année par les formules d'actualisation intégrées au contrat de DSP. Les tarifs appliqués par la collectivité peuvent être modifiés par délibération.

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	70,17 €	70,17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,9958 €/m ³	0,9958 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	48.22 €	50.34 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,5560 €/m ³	0.5810 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0725 €/m ³	0,0725 €/m ³
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

Soit pour une facture type de 120 m³ : 371.39 € TTC au 1^{er} janvier 2023 (365.99 € TTC au 1^{er} janvier 2022).

3.2. Rapport financier de la collectivitéa) Recettes

Recettes 2022	
Recettes de fonctionnement	821 200.80 €
Recettes d'investissement	1 108 790.79 €
TOTAL	1 898 928.65 €

b) Dépenses

Dépenses 2022	
Dépenses investissement	789 854.16 €
Dépenses fonctionnement	651 273.40 €
TOTAL	1 441 127.56 €

c) Amortissements et dettes

Amortissement	Montant amorti
Matériel d'exploitation	518 295.34 €
dont aménagement terrains nus	139.48 €
dont bâtiments	3 356.93 €
dont installations générales, agencements	1 067.88 €
dont installations complexes spécialisées	3 968.52 €
dont installations à caractère spécifique	466 643.14 €
dont frais études et recherche/développement	8 617.40 €
dont matériel spécifique d'exploitation	33 733 €
dont matériel de bureau et informatique	443.79 €
dont mobilier	103.20 €
dont Autres	222 €
Reprise sur subvention	- 27 829.23 €
TOTAL	490 466.11 €

Dettes	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €

4. Etudes et travaux du Syndicat en 2022

Durant l'année, le Syndicat a procédé :

- Au renouvellement de 2.2 kms de réseaux par l'entreprise SADE sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin (tronçons renouvelés définis par un logiciel de gestion patrimoniale prenant en compte le nombre de fuites, le diamètre, le matériau, les travaux sur voirie, ...),
- Au suivi des renouvellements par la SAUR de branchements en plomb restants ponctuellement sur le syndicat,
- Au suivi des mesures agro-environnementales par la Chambre d'Agriculture autour du captage de Magny les Aubigny,
- Au suivi d'une étude hydrogéologique complémentaire sur le puits de Magny les Aubigny afin de vérifier la délimitation du bassin d'alimentation de captage défini en 2015,
- Au lancement d'une étude de délimitation de 2 bassins d'alimentation de captage pour la protection des ressources de Glanon et Pagny le Château et procédure de déclaration d'utilité publique du nouveau forage de Pagny,
- A la réflexion sur les ressources en eau du syndicat (qualitatif, quantitatif) : lancement de la réalisation du schéma directeur d'eau potable à l'échelle inter-syndicale avec les Syndicat du Pays Losnais et de Brazey-en-Plaine,
- Au lancement d'un marché pour la mise en sécurité des réservoirs du Syndicat,
- A la poursuite de la recherche de la cause du dysfonctionnement (corrosion) à la station de production de Glanon.

5. Etudes et travaux à venir

A moyen terme, le syndicat souhaite s'orienter vers les études et travaux suivants :

- Poursuite du renouvellement de réseau d'eau potable,
- Modification de la filière de traitement à la station de Pagny-le-Château afin de diminuer les problèmes de turbidité sur ce secteur,
- Lancement d'une étude pour la délimitation de ressources stratégiques potentiellement exploitable dans le futur,
- Création d'un nouveau réservoir sur le secteur de Pagny-le-Château d'un volume plus important,
- Réhabilitation du réservoir de Seurre droit.